

## CONDITIONS PARTICULIÈRES Mobile

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE LES NOUVELLES CONDITIONS ET LES ANCIENNES CONDITIONS

Article Nouvelles conditions	Article Anciennes conditions	Remarque
<b>1. Définitions</b>		
1	A (Conditions générales BASE) ; A (Conditions générales BASE BUSINESS)	
<b>2. Généralités</b>		
2.1	B.1 et B.1.1 (Conditions générales BASE) ; B.1.1 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
2.2	B.1.3 (Conditions générales BASE) ; B.1.2 et B.3.2.1 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
2.3	B.3.2.1 (Conditions générales BASE)	
2.4	D.2 (Conditions générales BASE) ; D.2 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
2.5	B.3.4 (Conditions générales BASE) ; B.3.4 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
<b>3. Cartes prépayées</b>		
3.1	B.1.2.1 (Conditions générales BASE)	
3.2	B.1.3 (Conditions générales BASE)	
3.3	Nouveau	Cet article est destiné à informer le Client et renvoie à une disposition légale applicable au Client.
3.4	B.1.2.1 (Conditions générales BASE)	
3.5	B.1.2.2 (Conditions générales BASE)	
3.6	B.2.2 (Conditions générales BASE)	
3.7	B.2.2 (Conditions générales BASE)	
3.8	B.2.2 (Conditions générales BASE)	
<b>4. Abonnements</b>		
4	B.2.2 (Conditions générales BASE)	

<b>5. Obligations de BASE</b>		
<b>5.1 Numéro mobile</b>		
5.1.1	B.2.2 (Conditions générales BASE) ; B.2.2 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
5.1.2	B.2.2 (Conditions générales BASE) ; B.2.2 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
5.1.3	B.2.2 (Conditions générales BASE) ; B.2.2 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
<b>5.2 Couverture</b>		
5.2	B.3.2.2 (Conditions générales BASE) ; B.3.2.2 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
<b>5.3 Vitesse</b>		
5.3.1	B.2.4 (Conditions générales BASE) ; B.2.4 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
5.3.2	B.2.4 (Conditions générales BASE) ; B.2.4 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
5.3.3	B.2.4 (Conditions générales BASE) ; B.2.4 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
<b>5.4 Services d'urgence</b>		
5.4	B.2.3 (Conditions générales BASE) ; B.2.3 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
<b>5.5 Roaming</b>		
5.5.1	B.2.1 et B.2.2 (Conditions générales BASE) ; B.2.1 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
5.5.2	B.2.1 et B.2.2 (Conditions générales BASE) ; B.2.1 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
5.5.3	B.2.1 et B.2.2 (Conditions générales BASE) ; B.2.1 (Conditions générales	

	BASE BUSINESS)	
5.5.4	D.8.3 (Conditions générales BASE) ; D.8.3 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
5.6 Contenu		
5.6	B.4 (Conditions générales BASE) ; B.4 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
5.7 Transparence et protection tarifaire		
5.7	D.6.1.3 (Conditions générales BASE)	

<b>6. Obligations du Client</b>		
6.1 Carte SIM		
6.1.1	B.3.1.1 (Conditions générales BASE) ; B.3.1.1 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
6.1.2	B.3.1.2, B.3.2.1 et B.5 (Conditions générales BASE) ; B.3.1.2, B.5.1, B.5.2 et B.5.3 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
6.1.3	B.3.1.3 et B.3.2.4 (Conditions générales BASE) ; B.3.1.3 et B.3.2.4 (Conditions générales BASE BUSINESS)	Sous les nouvelles conditions, le Client s'engage à informer BASE dans les vingt-quatre heures de la perte ou du vol d'une Carte SIM et/ou d'un Appareil. Cette modification est également à l'avantage du Client, afin que BASE puisse prendre les mesures nécessaires dans les plus brefs délais, le cas échéant.
6.2 Appareil		
6.2.1	B.3.2.1 (Conditions générales BASE). B.3.2.1 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
6.3 Utilisation normale		
6.3.1	D.6.2 et D.10.2.1 (Conditions générales BASE) ; D.6.2 et D.10.2.1 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
6.3.2	B.3.3.1, B.3.3.2 et B.5 (Conditions générales BASE); B.3.3.1 et B.3.3.2 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
6.3.3	D.6.3 (Conditions générales BASE) ; D.6.3 (Conditions générales BASE BUSINESS)	

6.3.4	Nouveau	Cet article est destiné à informer le Client.
6.3.5	Nouveau	Cet article est destiné à informer le Client des moyens que BASE peut utiliser pour prouver une utilisation non normale.
6.3.6	D.6.3 (Conditions générales BASE) ; D.6.3 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
<b>6.4 Accès à Internet</b>		
6.4.1	D.6.2 (Conditions générales BASE) ; D.6.2 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
6.4.2	Nouveau	Cet article est destiné à informer le Client et à lui rappeler ses responsabilités en matière de protection de son Appareil, de ses données et de ses logiciels lorsqu'il accède à Internet.
<b>6.5 Utilisateurs</b>		
6.5.1	Nouveau	Cet article fait référence à une obligation contractuelle du Client qui doit permettre à BASE de fournir ses services de manière efficace.
6.5.2	D.8.10.6 (Conditions générales BASE BUSINESS)	
6.5.3	D.8.10.2 et D.8.10.7 (Conditions générales BASE BUSINESS)	

<b>7. Base de données centrale des numéros, annuaires et services de renseignements</b>		
7.1	Nouveau	Cet article est destiné à informer le Client et est lié à une obligation légale de BASE.
7.2	Nouveau	Cet article est destiné à informer le Client.
7.3	Nouveau	Cet article est destiné à informer le Client et est lié à une obligation légale de BASE.
7.4	Nouveau	Cet article est destiné à informer le Client.

<b>8. Transfert de numéro</b>		
<b>8.1 Transfert de numéro vers BASE</b>		
8.1.1	Nouveau	Cet article est destiné à informer le Client et est lié à une obligation légale de BASE.
8.1.2	Nouveau	Cet article est destiné à informer le Client et vise à préserver BASE contre toute demande erronée de transfert de numéro. Il sert également à protéger les intérêts du Client en cas de transfert de numéro.
8.1.3	Nouveau	Cet article est destiné à informer le Client et lui rappelle ses obligations contractuelles envers l'opérateur précédent en cas de transfert de numéro vers BASE.
<b>8.2 Transfert de numéro vers un autre opérateur</b>		
8.2	Nouveau	Cet article est destiné à informer le Client afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires en temps utile pour permettre le transfert du numéro vers un autre

		opérateur.
8.3 Refus et/ou retard		
8.3.1	Nouveau	Cet article est destiné à informer le Client et est lié à une obligation légale de BASE.
8.3.2	Nouveau	Cet article est destiné à informer le Client et est lié à une obligation légale de BASE.